

Compte rendu du webinaire « Appels à projets de la DAECT à destination des collectivités territoriales »

12/12/2018

Contact : Nizar Yaiche – n.yaiche@lianescooperation.org /
Lucie Lombard - lucie.lombard@france-volontaires.org

Dossier : Collectivités / Financements

Ce webinaire avait pour objectif d'informer largement les collectivités des Hauts-de-France et leurs partenaires de la société civile autour des opportunités de financement de la Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales.

Participants

Le séminaire a rassemblé 24 participants pour 41 inscrits. (Certains inscrits avaient prévenus ne pas pouvoir y assister, mais souhaiter obtenir le compte-rendu)

Les participants étaient répartis de la manière suivante :

Ville, intercommunalité	32%
Départements	11%
Conseil Régional	0%
Acteurs des territoires (ONG, entreprises, ...)	37%
Sans réponses	21%

Avez-vous déjà bénéficié d'un financement dans le cadre des appels à projets de la DAECT ?

Oui	32%
Non	26%
Je ne sais pas	11%
Sans réponse	32%

De quel territoire venez-vous ?

Aisne	5%
Nord	16%
Oise	5%
Pas de Calais	5%
Somme	0%
Autres régions/National	37%
Sans réponse	32%

Vous considérez vous familier des questions de coopération décentralisée ?

Oui	47%
Non	16%
Ne sais pas	0%
Sans réponse	37%

Présentation

Après avoir présentés France volontaires et Lianes coopération, les animateurs proposent un focus sur chacun des appels à projets :

- Généraliste 2019
- Triennal 2019-2021
- Jeunesse V
- Agriculture Durable
- Villes Durables en Afrique
- Appels à projets bilatéraux

La présentation au format PDF est en annexe de ce compte rendu.

Un focus sur les propositions d'accompagnement est proposé avec notamment des réunions en présentiels dans les préfectures :

- Le 17 décembre de 10h00 à 12h00 à Lille
- Le 11 janvier de 10h00 à 12h00 à Amiens

De manière complémentaire, une réunion avec l'AFD est également proposée le 10 janvier de 10h00 à 13h00 aux collectivités et ONG ayant des projets avec un budget supérieur à 200 000 Euros.

France Volontaires et Lianes coopération proposent un ensemble de modalités d'accompagnement : Animation de réunions sur les territoires, appui à la rédaction des demandes de financement, gestion de projet, formation, appui à la conception de projets... Les modalités de cet accompagnement peuvent être discutées lors des réunions en préfectures.

Réponses aux questions

Question	Réponse
Quand vous dites que l'appel à projet « Agriculture Durable » porte sur toute la filière dans son ensemble" (Production, distribution, transformation, marché, gestion des déchets, ...) Est-il obligatoire de prendre tous ces aspects en compte dans le projet ?	Non, Un projet peut ne porter que sur les activités de transformation ou de stockage des denrées alimentaires. Par contre, il est intéressant de situer votre projet dans un système global. Nous avons régulièrement des remontées de projets qui ont permis une augmentation de rendements agricoles ... mais dont les produits ne trouvent pas acheteurs ou sont jetés faute de capacité de stockage ou de points de collectes.
Pour l'appel à projet Jeunesse, volet 2 : Peut-on proposer une mobilité d'enseignants du primaire?"	Oui, Il s'agit même d'une action mentionnée dans le règlement de l'appel à projet : - Développement des échanges inter-établissements visant à développer ou renforcer les pratiques éducatives et diversifier l'offre d'enseignements

	<p>- La mobilité des professionnels de l'éducation.</p>
Appel à projet Agriculture Durable : Peut-on travailler sur des questions de transformation/commercialisation ?	<p>Oui, Cela fait partie de la chaîne de valeur qui est décrite dans l'appel à projet.</p>
Dans le cadre d'une action mise en œuvre par une association qui est le porteur de porteur de projet ? : la collectivité ou l'association ?	<p>L'appel à projet vise les collectivités. Celles-ci peuvent s'entourer des acteurs de leur territoire : Entreprises, ONG, ... Dans tous les cas elles restent maîtres d'ouvrage mais peuvent déléguer la maîtrise d'œuvre du projet, en dessinant les contours et les attendus et demeurent redevables et comptables des actions produites et des comptes financiers devant le bailleur.</p>
Les CT choisissent leur maître d'œuvre ? Quel est le processus pour s'associer à une CT ?	<p>Il n'existe pas de processus officiel. Cela va dépendre de vos relations avec vos collectivités, de leur volonté politique, de thématiques traitées, de leurs habitudes de coopération ou pas ... Lianes coopération et France volontaires sont à votre disposition pour animer ou accompagner des réunions de construction de projets en multi-acteur.</p>
Si on a un projet « eau » avec un VSI, doit-on déposer dans l'AAP jeunesse ou bien triennal?	<p>Cela va dépendre de l'intention du projet : Si l'objectif est de favoriser la mobilité de jeunes du territoire via le volontariat et que le sujet de l'eau vient en prétexte, que la majeure partie de l'ingénierie est consacrée à l'accompagnement du volontaire, à son retour, etc... il vaut mieux choisir l'appel à projet Jeunesse Si à l'inverse l'objectif est l'accès à l'eau et le VSI ne vient qu'en moyen, mieux vaut répondre à l'AAP triennal.</p>
Pour l'appel à projet généraliste, est-il possible d'organiser une collaboration avec une ONG ?	<p>Oui, les approches multi acteurs sont même fortement encouragées.</p>
Les fonds FICOL peuvent-ils être valorisés dans le triennal ?	<p>Non, le plancher de financement des FICOL soutenus par l'AFD est de 200 000€ principalement pour des Investissements. Les appels à projets de la DAECT viennent en complémentarité thématique de l'AFD pour des projets de renforcement de capacités principalement ; les montants des projets soutenus par la DAECT peuvent être supérieurs à 200.000€, le maximum étant de fait de 1,5M€ sur trois ans. . Les 2 appels à projets ne peuvent donc pas être utilisés en co-financement. Logiquement, des projets de DAECT de renforcement de capacités peuvent</p>

	déboucher sur des demandes de FICOL (investissement)
Pour le calcul de la valorisation, quel sont les Barèmes pour chiffrer le temps de travail RH ?	Il n'y a pas de barème officiel communiqué. Le mieux est de suivre votre activité à l'aide de fiche de temps qui permettront de calculer le coût réel de votre travail au prorata de votre fiche de paie. L'essentiel est de noter que la proratissations est plafonnée (voir le règlement de l'AAP).
Les appels à projets jeunesse concernent quelles tranches d'âge ?	Les différents volets concernent différentes tranches d'âges selon les axes : Volet 1 : Jeunes de 16 à 30 ans Volet 2 : Jeunes en âge d'être scolarisés dans le primaire et le secondaire Volet 3 : Jeunes de 16 à 30 ans inscrits dans une formation professionnelle ou diplômés depuis moins d'un an.
La DAECT se place à 50% de cofinancement maximum. Avez-vous un montant maximum / minimum ? (Une échelle)	Aucun montant minimum de projet n'est indiqué, disons qu'au dessous de 10.000€ de projet, le coût bureaucratique est dissuasif. La DAECT n'intervient pas sur les projets d'investissement éligibles auprès de l'AFD Le montant de participation de DAECT dépend d'abord de l'éligibilité des actions budgétées (voir dans le règlement pour les dépenses non éligibles). Sur une assiette de dépenses éligibles de base à 25% s'ajoutent des bonus (voir règlement) qui amènent souvent à un taux de 50%. Le montant annuel de soutien apporté par DAECT est plafonné, de fait, et non par le règlement, vers 350.000€
Quelle est le budget minimum des projets?	Aucun minimum n'est indiqué. Voir plus haut
Lorsque vous dites 200 000 euros il s'agit du budget global annuel ou bien du financement MEAE annuel max ?	(Annuel ou pluriannuel) voir plus haut
Question arrivée par courriel suite au webinar : Les CT doivent-elles contribuer financièrement au projet ou est-il possible que ce soit uniquement une ONG partenaire qui apporte les fonds complémentaires au cofinancement de la DAECT ?	L'aide de la DAECT est directement liée à l'apport financier en propre de la collectivité – la DAECT n'amène pas plus- et à au contrôle politique (maîtrise d'ouvrage) de la collectivité.
Une collectivité peut-elle déposer plusieurs dossiers sur les différents appels à projets ?	Les appels à projets généralistes sont ouverts à de très nombreuses typologies d'actions, rendues possibles par les thématiques indicatives. Les collectivités présentent dans une seule demande annuelle, autant d'axes de projets qu'elles souhaitent, ceux-ci font l'objet de présentation d'actions spécifiques et distinctes et de tableaux budgétaires par

	activités bien distincts. En pratique : de 1 minimum jusqu'à 7 à 10 axes maximum.
--	---

Conclusion

Les participants apportent un retour plutôt positif sur le format du webinaire, avec un bémol sur la qualité du son parfois. Nous avons conclu par quelques questions :

Pensez-vous que votre collectivité déposera un dossier :

Oui	25%
Non	0%
Ne sais pas	40%
Sans réponse	35%

Sur quel(s) appel(s) à projets votre intérêt se porte-t-il ?

Appel à projets Généraliste 2019	25%
Appel à projets Triennal 2019-2021	20%
Appel à projets Jeunesse V	30%
Appel à projets Agriculture Durable	20%
Appel à projets Villes Durables en Afrique	0%
Appels à projets bilatéraux	10%
Sans réponse	45%

Votre idée de projet est :

Défini, il ne reste qu'à la mettre en œuvre	0%
A construire, il faut travailler avec les partenaires	40%
En route, le projet est déjà entamé	10%
Autre	10%
Sans réponse	40%